



facilitateur de financement



RAPPORT
ANNUEL
—
2016

LES MISSIONS ET LES PRESTATIONS DE LA FAE



financer
sa création



financer
sa trésorerie



financer
sa croissance
et l'innovation



financer
sa transmission

La FAE remplit cinq missions qui ont toutes en commun d'accompagner les entreprises genevoises dans chacune des phases de leur vie :

1 Faciliter l'accès aux financements pour réussir sa création d'entreprise, accompagner le développement, l'innovation et la transmission des sociétés existantes. Plus concrètement, la FAE permet le cautionnement :

a) d'une limite de crédit de trésorerie pour, par exemple, financer la reprise ou la création d'une entreprise, le fonds de roulement, constituer ou renouveler des stocks, voire surmonter une baisse passagère de l'activité,

b) d'une limite de crédit d'investissement ou de leasing pour, par exemple, acquérir des machines, réaliser des travaux ou emménager dans des nouveaux locaux.

→ *Garantie de remboursement des crédits bancaires commerciaux ou leasing jusqu'à CHF 4 Mios maximum.*

2 Fournir le levier financier à la levée de fonds auprès d'investisseurs pour accélérer la croissance des entreprises qui souhaitent conquérir de nouveaux marchés, innover et lancer de nouveaux produits.

→ *Renforcement des fonds propres en réalisant une prise de participation minoritaire au capital jusqu'à CHF 4 Mios maximum.*

3 Préserver la trésorerie de l'entreprise en anticipant les paiements tardifs de ses clients ou la saisonnalité de l'activité.

→ *Avance de liquidités de CHF 250'000.- maximum contre la cession de factures ouvertes.*

4 Renforcer le potentiel économique et commercial

d'une entreprise en participant au financement de missions effectuées par des experts sélectionnés sur appels d'offres et selon un cahier des charges établi conjointement avec la FAE pour le diagnostic d'une activité et/ou d'un marché, l'évaluation d'une entreprise, la mise en place d'outils de gestion ou de mesures d'optimisation.

→ *Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit.*

5 Soutenir le secteur industriel pour faire face à l'abandon du taux plancher franc suisse par rapport à l'euro, plus particulièrement les entreprises industrielles ou productrices du secteur secondaire, exportatrices et/ou sous-traitantes d'entreprises exportatrices.

→ *Prêt sans intérêts de CHF 100'000.- maximum pour la compensation de pertes de change ou la prise en charge d'intérêts de prêts bancaires.*

Les entreprises du canton de Genève peuvent également bénéficier via la FAE d'un cautionnement solidaire pour un crédit commercial jusqu'à CHF 500'000.-, octroyé par Cautionnement romand, pour lequel la Confédération assume 65% du risque.

SOMMAIRE

| | |
|----|--|
| 4 | MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION |
| 6 | BASE LÉGALE |
| 7 | CONSEIL DE FONDATION – DIRECTION ET ÉQUIPE |
| 8 | RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION |
| 10 | TÉMOIGNAGES DE PME |
| 12 | ANALYSE DE L'ACTIVITÉ |
| 12 | ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS |
| 16 | ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2016 |
| 18 | RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION |
| 20 | BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016 |
| 22 | COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 |

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION



Chères lectrices, Chers lecteurs,

Malgré un contexte économique difficile, tant sur le plan international, marqué par le Brexit et de profonds changements politiques, que sur le plan national, péjoré par un franc fort persistant et le rejet en votation populaire de la RIE III, Genève reste une destination économique attractive où se côtoient de nombreuses multinationales, de grandes entreprises actives dans le domaine du luxe, de la chimie ou d'autres secteurs à forte valeur ajoutée, ainsi qu'une multitude de petites et moyennes entreprises.

C'est précisément cette diversité qui contribue au maintien de notre stabilité financière, dès lors que tous les secteurs d'activité ne réagissent pas de la même manière, ni au même moment, aux brusques changements du marché et que toutes les entreprises ne spéculent pas sur une rentabilité à très court terme, certains acteurs, comme les entrepreneurs familiaux, partageant au contraire une vision qui s'inscrit dans la continuité.

Mais si ce large éventail d'entreprises représente incontestablement un réel avantage en termes de stabilité économique, il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre de petites et moyennes entreprises trouve «portes closes» lorsqu'il s'agit d'accéder à un financement.

En effet, alors que les taux d'intérêts n'ont jamais été aussi bas, les critères d'octroi de crédits bancaires

sont devenus, au fil des années, beaucoup plus restrictifs. Une tendance qui s'explique notamment par un cadre législatif strict qui impose aux banques des fonds propres plus élevés pour pouvoir accepter des financements risqués.

Le rôle de la FAE
s'avère donc toujours
primordial au maintien
de cette indispensable
diversité économique.

Sans son soutien, nombre de petites et moyennes entreprises ne pourraient pas démarrer, ni se développer ou se verraient dans l'obligation de redimensionner, voire de cesser leurs activités avec tout l'impact négatif que cela générerait pour l'économie de notre canton, en termes de pertes d'emplois et de savoir-faire.

La mise en œuvre de cette importante mission reste cependant toujours délicate. Une sélection stricte et difficile s'impose, afin d'identifier les entreprises pérennes sur le long terme et pour lesquelles un soutien de la FAE ne viendrait pas fausser la concurrence. Cette analyse, souvent complexe, est à la fois primordiale et un gage de l'efficacité de l'action de la FAE.

D'aucuns estimeront que la prise de risque n'est pas suffisante, mais il en va de la responsabilité de chacun, de la Direction aux membres du Conseil en passant bien évidemment par les collaborateurs, de veiller à ce que les soutiens octroyés permettent aux entreprises de franchir un palier dans leur développement et non pas de prolonger artificiellement leur survie économique par une aide qui s'apparenterait alors à une subvention à fonds perdus.

Pour d'autres, en revanche, l'État devrait se contenter de mettre en place les conditions-cadres nécessaires aux entreprises pour assurer leur développement, sans accorder d'aides financières. Or, l'expérience acquise dans ce domaine depuis plusieurs années, au niveau fédéral et dans les autres cantons de Suisse, démontre toujours plus que

le soutien financier de l'État aux petites et moyennes entreprises, sous la forme d'un cautionnement de crédit, est un outil indispensable à la promotion économique d'une région.

Cette évolution positive de la perception du rôle de l'État a d'ailleurs conduit les chambres fédérales à accepter à une très large majorité de porter le montant maximum du cautionnement fédéral par dossier de CHF 500'000.- à CHF 1'000'000.-, mesure qui complétera bientôt la palette des solutions de financement que la FAE pourra proposer pour répondre plus efficacement encore aux besoins de ces petites et moyennes entreprises.

On notera aussi l'extrême flexibilité de la FAE en termes de prestations qui lui permet de s'adapter constamment à l'évolution du marché et de la situation économique. Ainsi, durant l'année en cours la FAE a enregistré beaucoup plus de demandes que par le passé, provenant de toutes petites entreprises comptant moins de

5 employés. Elle a, en revanche, connu une diminution significative du nombre de dossiers de transmissions d'entreprises et/ou de créations d'entreprises innovantes, qui s'explique très probablement par le fait que de nombreux dirigeants ont reporté leur processus de transmission ou de création d'entreprise dans l'attente de conditions économiques plus favorables.

S'adapter aux besoins de l'économie, innover dans le type d'aide à accorder, accompagner les grandes mutations que va immanquablement engendrer au sein des petites et moyennes entreprises la digitalisation de tous les processus de fabrication et de commercialisation des produits et services, tels sont les principaux défis qui attendent la FAE et plus largement l'État dans les années à venir. Pour les relever, la FAE peut compter sur le soutien des politiques, des associations professionnelles et des partenaires bancaires avec qui elle travaille au quotidien et qu'elle tient ici à remercier.

Ensemble avec Cautionnement romand, la FAE reste mobilisée, au service des entreprises, pour le bien du canton et de son économie.



PHILIPPE LATHION
PRÉSIDENT

BASE LÉGALE

La Fondation d'aide aux entreprises, dénommée ci-après FAE, fondation reconnue d'utilité publique, a pour mission de **faciliter, de manière subsidiaire, l'accès au financement aux petites et moyennes entreprises localisées dans le canton de Genève, afin de favoriser la création et le maintien des emplois.**

La FAE a été constituée par les lois votées par le Grand Conseil genevois le 1^{er} décembre 2005, Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) et Loi sur la fondation d'aide aux entreprises (LFAE), entrées en vigueur le 11 mars 2006. En date du 15 mai 2009 et du 4 décembre 2015, le Grand Conseil a adopté des modifications de la LAE, afin de compléter les possibilités d'intervention de la FAE en faveur des entreprises genevoises.

À ce titre, la FAE est au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'État de Genève pour la période 2016-2019.

En 2007, la FAE a également été reconnue par la Confédération en qualité d'**antenne genevoise de Cautionnement romand**, société coopérative, lui permettant de proposer les prestations complémentaires telles que régies par la Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises, adoptée par les chambres fédérales en date du 6 octobre 2006.

À ce titre, l'État de Genève détient une part sociale au sein de Cautionnement romand, société coopérative, de CHF 1.5 Mio lui permettant d'assumer la responsabilité totale de cautionnements pour des entreprises du canton de Genève jusqu'à hauteur de CHF 10.7 Mios. Au-delà de ce montant, atteint depuis 2009 déjà, l'État de Genève assume la part de risques de 35 % non couverte par la Confédération, par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

Pour bénéficier des aides au sens de la LAE, l'entreprise doit satisfaire de manière cumulative aux conditions suivantes :

- a) L'entreprise est localisée dans le canton de Genève et y a un impact sur la création ou le maintien des emplois ;
- b) Elle vise en principe à s'assurer un avantage compétitif clairement identifiable ;
- c) Le soutien apporté ne crée pas de distorsion de concurrence sur le marché cantonal ;
- d) Elle respecte les conventions collectives ou l'usage local en matière de conditions de travail ;
- e) Elle n'est pas l'objet, au moment de l'octroi de l'aide, d'une sanction entrée en force au titre de l'article 13 de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir, du 17 juin 2005 ;
- f) Son activité respecte les principes du développement durable.

CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil de fondation se compose de dix membres nommés par le Conseil d'État, deux membres étant élus par le Grand Conseil.

PRÉSIDENT

M. Philippe Lathion

Expert-comptable diplômé,
Associé de Duchosal Berney SA

VICE-PRÉSIDENT

M. Gilles Desplanches

Gilles Desplanches SA, gestion sous forme
de franchise, de commerce de détail dans le domaine
de la boulangerie et de l'alimentaire (*)

MEMBRES

Me Caroline Ferrero Menut

Avocate au barreau de Genève

Mme Sandra Golay

Expert-comptable, Genève (**)

M. Olivier Grometto

Représentant l'Union des associations patronales
genevoises (UAPG) (*)

M. Mauro Lorenzi

Expert en technologies industrielles, Genève

M. Erwin Meyer

Directeur général de banque retraité, Genève

M. Cédric Ricou

Entrepreneur, Genève (**)

M. Jacques Robert

Représentant la Communauté genevoise
d'action syndicale (CGAS)

M. Laurent Terlinchamp

Président de la Société des cafetiers restaurateurs
et hôteliers de Genève (SCRHG)

REPRÉSENTANTE DU CONSEIL D'ÉTAT

Mme Emanuela Dose Sarfatis

Département de la sécurité et de l'économie (DSE)(*)

(*) également représentants de la FAE au Conseil d'administration de Cautionnement romand

(**) Membres désignés par le Grand Conseil

DIRECTION ET ÉQUIPE

DIRECTION

M. Patrick Schefer

COLLABORATEURS

Mme Emilie Allard

Secrétaire-Réceptionniste

M. Nicolas Barnavon

Gestionnaire de crédits

Mme Marie Birraux-Verdonnet

Assistante gestionnaire

M. Frédéric Levat

Gestionnaire de crédits senior

M. Sébastien Murset

Gestionnaire de crédits

Mme Alice Nicolosi

Comptable

M. Nicolas Rocherieux

Assistant gestionnaire

Mme Michèle Serquier

Assistante direction

M. Mehdi Visentini

Gestionnaire de crédits

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION



10 ans après sa création, **la mission de la FAE, faciliter l'accès au financement, reste toujours d'actualité.** En effet, de nombreuses PME, la plupart jeunes, fragiles ou simplement de petite taille, rencontrent encore trop souvent des difficultés à trouver les financements nécessaires à leur développement. Ces entreprises représentent pourtant des acteurs qui font la richesse de notre économie. Par son soutien, la FAE contribue non seulement à leur essor, mais permet également la préservation, si ce n'est pas la création, de postes de travail, de savoir-faire ainsi qu'une nécessaire diversité du tissu économique.

2016 fut une année d'intense activité à tout point de vue. En effet, les indicateurs usuels, montant et nombre de prestations octroyées, nombre d'entreprises et d'emplois soutenus, sont dans la fourchette élevée en comparaison historique.

Au-delà, il est intéressant de relever qu'un nombre record d'entreprises a sollicité la FAE. Cette forte hausse du nombre de prospects (+ 56%) dénote l'importance des besoins des entreprises genevoises. Concrètement, plus de 2 prospects ont été traités par jour ouvrable en 2016 dont 42%, soit 259 demandes, ont fait l'objet d'une analyse approfondie, soit plus d'une demande par jour. Un peu plus de 30% de ces demandes ont ensuite abouti à une présentation formelle au Conseil de fondation dont 88% ont été acceptés. Ces chiffres

mettent en exergue l'activité, souvent méconnue, de conseil et de réorientation directement en lien avec notre rôle de facilitateur de financement. En effet, au-delà de l'étude minutieuse d'une demande, l'équipe de la FAE veille à apporter des **recommandations pour la mise en œuvre d'une structure de financement cohérente pour la pérennité du projet**, permettant à nombreux entrepreneurs de trouver des solutions sans intervention directe de la FAE.

L'année écoulée a également été marquée, début mars 2016, soit un mois après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales, par le **lancement des prestations « franc fort » en faveur des entreprises industrielles.** Malgré le décalage entre cette introduction et l'abolition du taux plancher de l'euro par la Banque nationale suisse le 15 janvier 2015, 5 prêts « franc fort » ont pu être attribués auxquels on peut ajouter 2 interventions par le biais d'autres prestations. Globalement, c'est près de **200 emplois industriels** qui ont été soutenus, soit près de 1% des emplois industriels du canton (hors horlogerie, arômes et parfums).

Deux tendances fortes doivent encore être relevées. Les opérations en cofinancement dans le cadre de projets importants, voire complexes, sont désormais une pratique largement acceptée par nos partenaires financiers. **En 2016, c'est CHF 3.9 Mios de financements directs (donc sans garantie de la FAE)** qui ont été comptabilisés en complément des soutiens attribués par la FAE. Ainsi, **le montant global injecté dans l'économie genevoise de par l'action de la FAE s'élève à CHF 22.2 Mios** (contre CHF 15.5 Mios en 2015, CHF 13.5 Mios de soutiens directs de la FAE et près de CHF 2 Mios de financements bancaires complémentaires). Cette collaboration étendue, possible grâce aux excellentes relations entretenues avec l'ensemble des acteurs bancaires, s'inscrit dans la nouvelle stratégie



développée par la FAE et renforce davantage encore le caractère subsidiaire des aides octroyées.

Par ailleurs, la fondation a enregistré une croissance des dossiers d'un montant inférieur à CHF 100'000.-, puisque ces derniers ont représenté 48 % des soutiens octroyés en 2016 (par rapport à 29 % en 2015). Ces résultats sont liés à différents facteurs tels que la conjoncture économique qui pousse les entrepreneurs à la prudence, l'adaptation de financements en cours rendue nécessaire pour faire face à des difficultés momentanées et, surtout, à l'évolution des politiques d'affaires des établissements bancaires qui acceptent désormais d'entrer en matière sur ce genre de financement.

Pour 2017, les perspectives économiques restent encore très incertaines. Une partie des indicateurs semble évoluer positivement, sans que cela ne se traduise, pour l'instant, par des signes tangibles de reprise. La marche des affaires reste en effet difficile et très inconsistante dans de nombreux secteurs d'activité. Dans ce contexte, le rôle de la FAE est d'autant plus important pour **garantir l'accès aux financements indispensables afin de permettre aux entreprises de s'adapter à l'évolution du marché et des besoins de leurs clients**. Fort de ce constat, l'ensemble des collaborateurs de la FAE se tient prêt pour relever ce défi et apporter le soutien nécessaire aux entreprises genevoises.

PATRICK SCHEFER
DIRECTEUR

839.22

EMPLOIS SOUTENUS

| 2015 | 2014 |
|-------|--------|
| 920.5 | 939.35 |

69

DEMANDES ACCEPTÉES

| 2015 | 2014 |
|------|------|
| 63 | 68 |

CHF

18.3

MILLIONS ACCORDÉS

| 2015 | 2014 |
|------|------|
| 13.5 | 19.8 |

CHF

265'333

ACCEPTÉS
PAR ENTREPRISE
EN MOYENNE

| 2015 | 2014 |
|---------|---------|
| 213'914 | 291'910 |

TÉMOIGNAGES DE PME



ORBIWISE SA

«Orbiwise est leader mondial dans le domaine des progiciels de gestion d'infrastructures réseaux sans-fil utilisant la technologie LoRa® et le protocole LoRaWAN™. Fort d'une solution produit innovante et validée par des opérateurs télécom internationaux, Orbiwise devait entamer une phase de croissance tant sur les plans commercial qu'organique afin de capturer des parts de marché dans un contexte particulièrement porteur tout en assurant un support irréprochable aux clients. L'entreprise a donc fait le choix d'une levée de capitaux adjointe à une garantie d'emprunt dans le cadre du « Fonds Technologie ». La participation de la FAE, qui a compté parmi les premiers investisseurs de ce tour de table, a été non seulement d'apporter une crédibilité supplémentaire au projet, mais également de structurer dans le temps et la forme la qualité du processus de levée de fonds. Au-delà de la Suisse occidentale, Orbiwise est maintenant leader au Japon, en Inde, en Malaisie, en Amérique du Sud et s'attaque maintenant au marché chinois. L'entreprise a augmenté ses effectifs R&D à Genève et ouvert un centre mondial de support à Bombay.»



Didier Helal
Cofondateur,
Directeur
développement

LEMSYS SA

« Lemsys développe, fabrique et commercialise depuis plus de 40 ans, des équipements de tests et de mesures pour les semi-conducteurs de puissance. La société se compose d'une vingtaine de personnes, toutes basées à Genève. Ses activités sont à plus de 95 % tournées vers l'exportation.

Nous avons approché la FAE pour profiter des mesures franc fort afin de compenser la perte de change que nous avons enregistrée suite à l'abandon par la BNS du taux plancher. La FAE a répondu favorablement à notre démarche en acceptant de nous accorder ce prêt et en nous permettant d'y faire appel uniquement si nous en avons besoin. En effet, entre-temps, nous avons pu enregistrer de nouvelles commandes et des rentrées de liquidités.

Nous avons apprécié les services de la FAE proche de nos préoccupations, pragmatiques et efficaces. La procédure s'est déroulée de manière ouverte et transparente, avec des personnes qualifiées et sympathiques. Nous remercions toute l'équipe pour son accompagnement. »



Pierre-Antoine Bourquin
Directeur financier

GARAGE RELAIS ONEX Sàrl

« Grâce au soutien de la FAE, nous avons pu acquérir une agence Mazda et ainsi pu développer notre société. Nous sommes régulièrement en contact avec notre conseiller qui nous accompagne et commente notre développement. Nous apprécions le fait d'avoir bénéficié d'une écoute attentive tout au long de notre cautionnement. »



Karim Elouaret
Associé gérant

MP ÉLECTRICITÉ SA

«MP Électricité est une entreprise locale, spécialisée dans la réalisation et le dépannage d'installations électriques à courant fort et faible. La société dispose également d'un magasin de vente d'articles électriques (appareils électroménagers, de luminaires et d'ampoules, etc.). Lors du projet de reprise, j'ai fait appel à la FAE qui a su m'orienter sur l'ordre des nombreuses procédures à réaliser et m'a apporté de judicieux conseils quant au montage du plan de financement. J'ai apprécié son regard externe, neutre sur la faisabilité et la viabilité du projet. J'ai pu profiter d'un accompagnement de qualité du gestionnaire en charge de mon dossier. Grâce à l'intervention de la FAE, cette entreprise existante depuis 1928 bénéficie d'une nouvelle vie, les employés conservent leurs emplois et personnellement j'ai pu réaliser le projet qui me tenait à cœur.»



Christophe Tisnerat
Directeur

MP ÉLECTRICITÉ SA

IQONE HEALTHCARE SWITZERLAND Sàrl

«iQone Healthcare Group est un laboratoire pharmaceutique de spécialités (héματο-oncologie-cancérologie; immunologie-gastroentérologie et rhumatologie; greffons de tissus humains et os) basé à Genève, en plein développement en Suisse et en Europe. Fort des succès de ses partenariats, iQone Healthcare Group est amené à lancer de nouveaux produits annuellement entre 2016 et 2021. Nous avons donc dû revoir début 2016 la stratégie de financement de notre croissance et nous adapter à l'évolution de notre besoin en fonds de roulement.

Nous avons trouvé en la FAE un interlocuteur ouvert et apporteur de solutions. Le support de la FAE nous a permis d'établir un partenariat bancaire structuré et solide avec un acteur majeur et d'obtenir un prêt pour financer notre stock en 2016. Ceci nous permet maintenant de poursuivre notre croissance de façon plus soutenue et de développer un plan d'investissements et de créations d'emplois plus ambitieux pour les cinq ans à venir.»

IQONE
HEALTHCARE GROUP

Laurent Massuyeau
Président

P. NIKLAUS SA

« Nous avons bénéficié d'une écoute attentive et appréciable de la part des collaborateurs de la FAE. Grâce à leur professionnalisme, ils ont rapidement compris les spécificités de notre activité et de nos besoins.

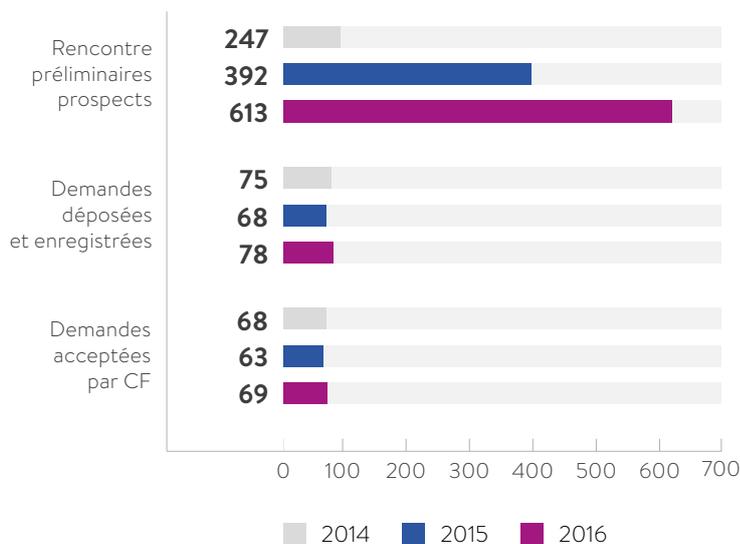
Je tiens à remercier toute l'équipe de la FAE pour son soutien. L'octroi de ce prêt « franc fort » nous offre de précieuses marges de manœuvre afin de rester compétitif et innovant malgré les défis du contexte économique actuel.»



Andenet Ras-Work
Directeur général

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ FAE 2014 / 2015 / 2016



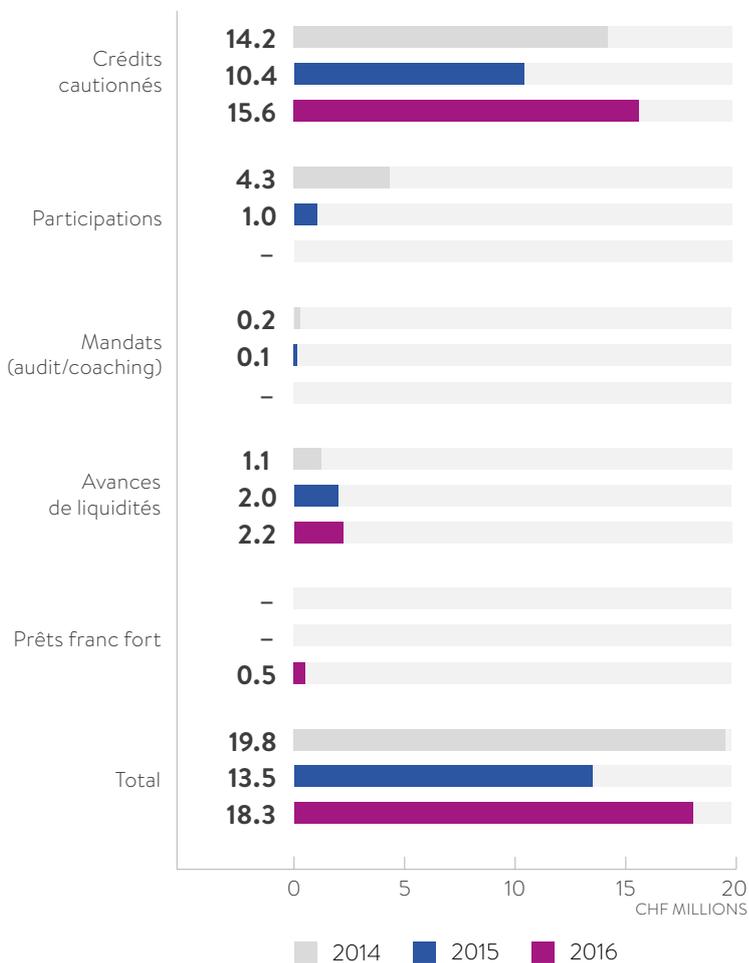
La forte augmentation du nombre de prospects en 2016 s'explique par les importants efforts de communication réalisés ainsi que par la situation conjoncturelle amenant de plus en plus de personnes à envisager le démarrage de leur propre entreprise.

42% des rencontres préliminaires prospects (soit 259 demandes) ont fait l'objet d'une étude approfondie par les gestionnaires de crédits dont 30% ont abouti à une demande présentée au Conseil de fondation. Près de 60% des demandes concernent les domaines de la restauration, du commerce et des services, soit des secteurs fortement touchés par la conjoncture et peu financés par les banques en direct.

À relever que les abandons s'expliquent principalement en raison de projets non matures, incomplets et/ou dont la viabilité n'a pas pu être démontrée.

ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS

ENGAGEMENTS ACCORDÉS FAE ET CR

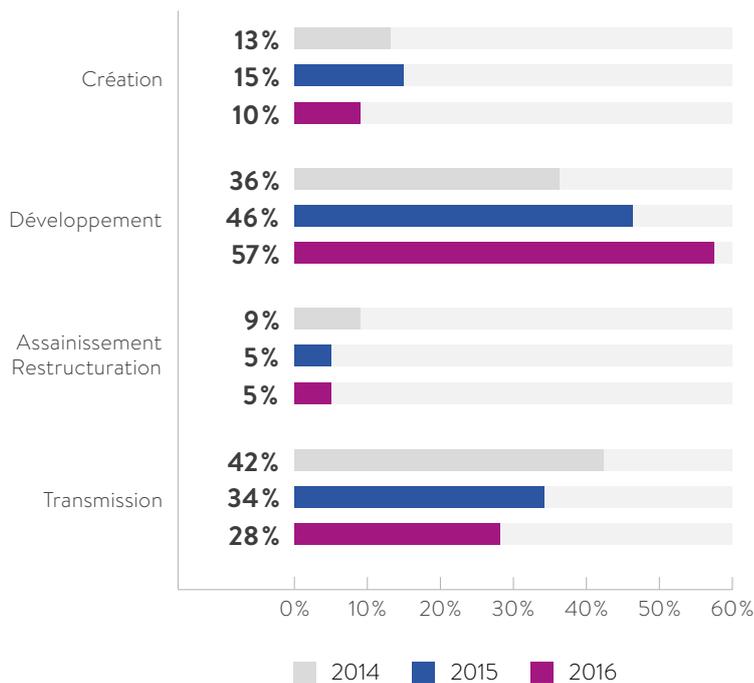


CHF 18.3 Mios ont été accordés par le Conseil de fondation, auxquels nous pouvons ajouter CHF 3.9 Mios de financements réalisés directement par les banques, principalement sur des dossiers complexes avec des montants importants.

La part concernant le cautionnement de crédit reste la plus importante, avec une augmentation de plus de 50% (55 entreprises) par rapport à 2015 amenant le montant octroyé à CHF 15.6 Mios en 2016 contre CHF 10.4 Mios en 2015. Les avances de liquidités sont en légère hausse de 15% et restent une prestation privilégiée, principalement dans le secteur de la construction (57%) pour pallier le besoin en trésorerie de l'entreprise. Cinq prêts « franc fort » ont été accordés depuis le lancement de la prestation en mars 2016.

DEMANDES FAE ET CR PAR STADE DE DÉVELOPPEMENT

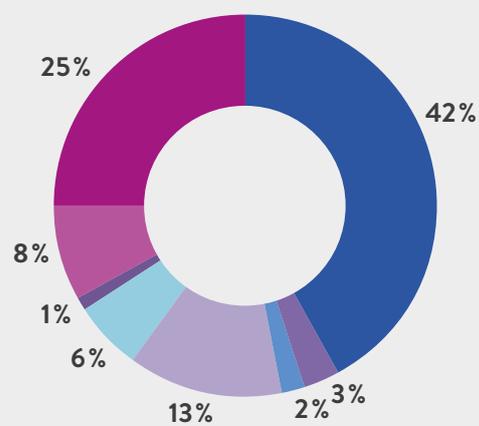
Nous observons un frein de 18% dans les reprises et transmissions d'entreprises, plus particulièrement dans les secteurs du commerce, avec une chute de 50% des reprises par rapport à 2015 dans le secteur de l'information et la communication. Cette diminution correspond à une tendance du marché, les entrepreneurs et les repreneurs préférant décaler les projets de transmission lors d'une conjoncture difficile. Nous constatons également une augmentation de 24% des soutiens auprès d'entreprises existantes.



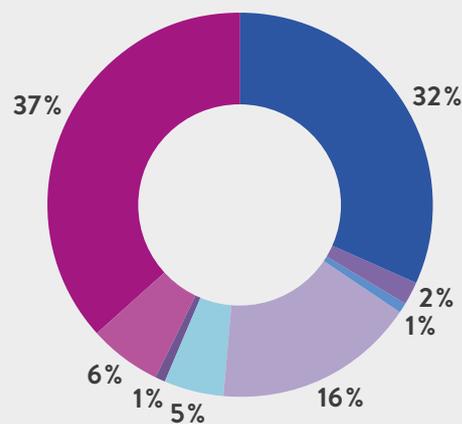
PRESTATIONS FAE ET CR PAR BANQUE PARTENAIRE

La FAE a le plaisir de collaborer avec l'ensemble des banques de la place genevoise actives dans le financement d'entreprises. Désormais, plus de 60% des dossiers se répartissent entre les banques BCGE et UBS. La première a un montant moyen de prêt octroyé proche de CHF 200'000.- contre CHF 396'000.- pour UBS, s'expliquant par la concrétisation de trois dossiers de CHF 1 Mio et plus.

EN NOMBRE

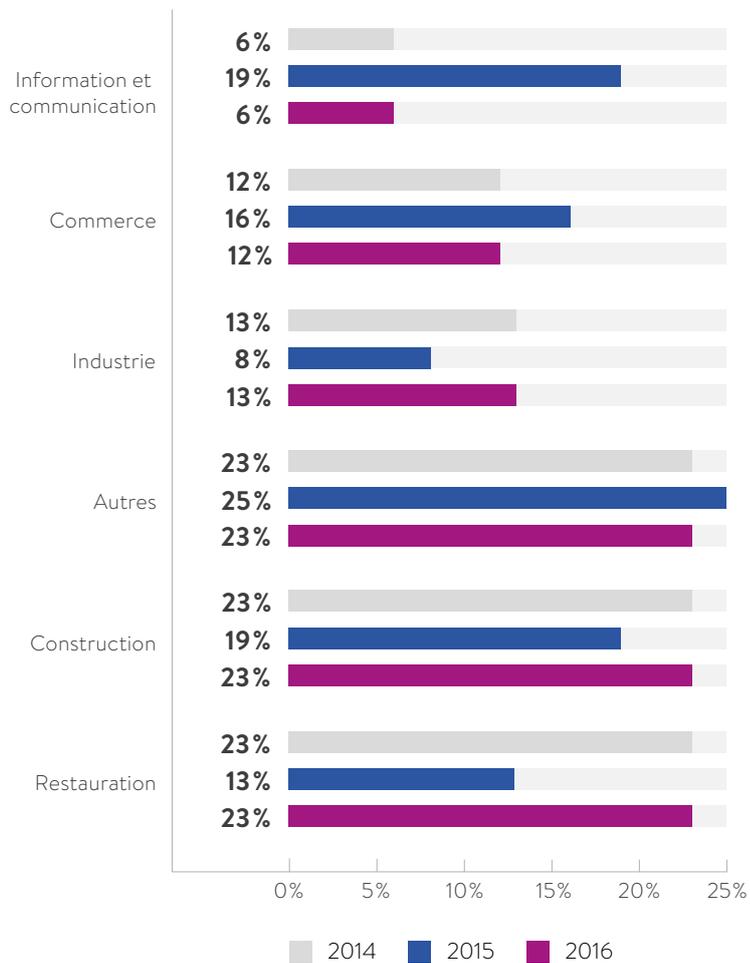


EN MONTANT



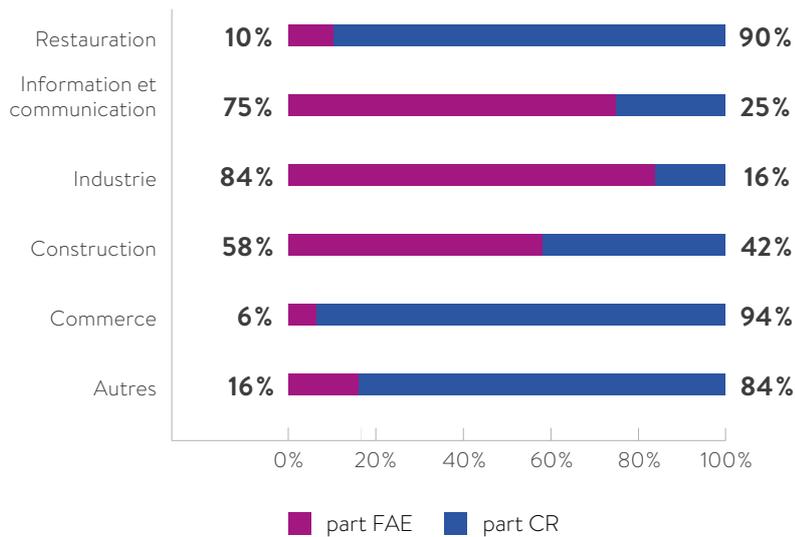
- Banque Cantonale de Genève
- Banque Cantonale Vaudoise
- Banque du Léman
- Banque Migros
- Banque Raiffeisen
- BAS
- Credit Suisse
- UBS

PRESTATIONS ACCORDÉES FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE

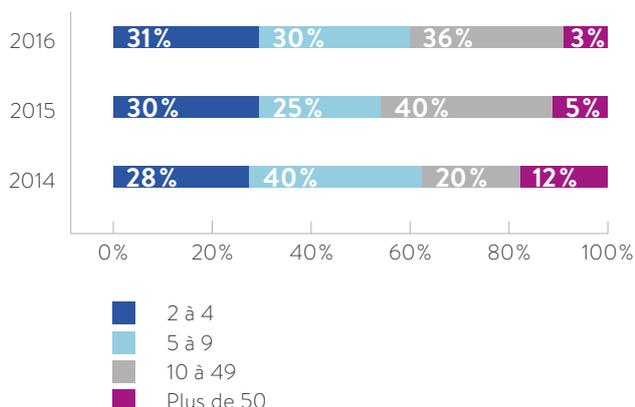


Conformément à sa mission, la FAE a principalement soutenu les secteurs en difficulté au cours de l'année 2016 à savoir, la construction, l'industrie et la restauration. En revanche, le nombre de prestations accordées dans les domaines du commerce ou des « nouvelles technologies » (information et communication et Medtech) a diminué, ce qui est le reflet de la réduction des financements octroyés pour des reprises d'entreprises et des prises de participation.

Il est à relever que les entreprises du secteur de la restauration, du commerce et des services sont quasi intégralement (à 90%) soutenues au travers de Cautionnement romand.



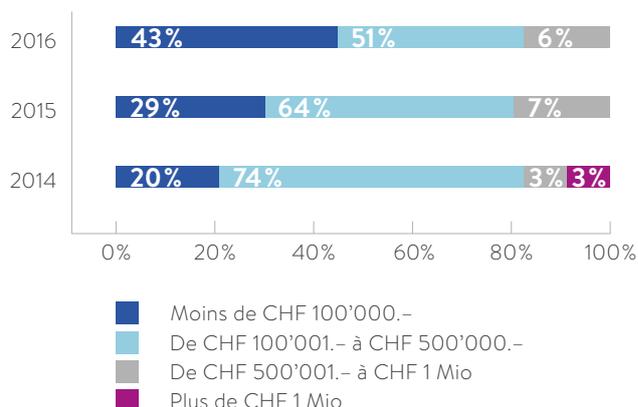
ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS PAR NOMBRE D'EMPLOIS



Aux services des PME, la FAE a soutenu 97% d'entreprises employant moins de 50 personnes.

Les entreprises de moins de 10 emplois ont augmenté de 6 points et concernent principalement des sociétés avec moins de 3 ans de bilan.

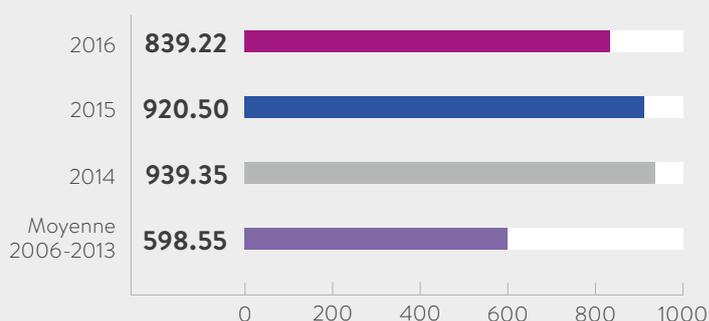
ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS PAR MONTANT ACCORDÉ



La part des dossiers de moins de CHF 100'000.- a augmenté de 48%. Cela s'explique par une demande croissante des soutiens envers de très petites entreprises employant de 2 à 4 personnes maximum.

Aucun soutien supérieur à CHF 1 Mio n'a été enregistré en 2016, ce qui doit néanmoins être pondéré par la nouvelle pratique instaurée, puisque ces financements sont désormais octroyés en partage du risque avec nos partenaires bancaires. C'est ainsi un montant de CHF 3.9 Mios de financements complémentaires qui a été alloué directement par les banques pour des entreprises soutenues par la FAE. Le montant moyen des aides accordées par dossier est égal à CHF 265'333.-, en légère augmentation par rapport à 2015 avec CHF 213'914.-

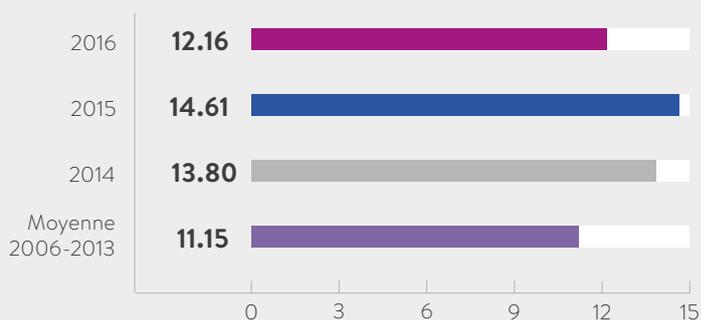
NOMBRE D'EMPLOIS SOUTENUS



839 emplois ont été soutenus pendant l'année 2016 grâce à l'intervention de la FAE.

La baisse du nombre moyen d'emplois par entreprise soutenue est le résultat de la croissance des soutiens à de très petites entreprises cumulée à la diminution des financements accordés à des entreprises de plus de 50 collaborateurs.

MOYENNE DES EMPLOIS PAR ENTREPRISE SOUTENUE

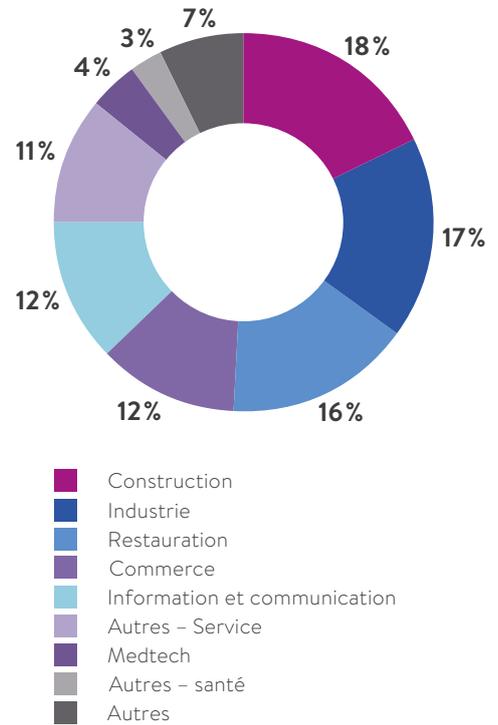


IMPACT DE LA FAE POUR L'ÉCONOMIE DU CANTON DE GENÈVE

| | 2016 | 2015 |
|---|----------------|----------------|
| NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS * | 1'758 | 1'843 |
| Nombre moyen de salariés par entreprise | 13.95 | 14.29 |
| NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP * | 1'562 | 1'629 |
| Nombre moyen de salariés ETP par entreprise | 12.40 | 12.63 |
| en milliers de CHF | | |
| MASSE SALARIALE TOTALE * | 121'509 | 120'780 |
| Masse salariale moyenne par entreprise | 964 | 936 |
| Salaire annuel moyen par collaborateur ETP | 77.8 | 74.1 |
| Cotisations sociales totales estimées ** | 19'441 | 19'325 |
| Impôts totaux – entreprises *** | N.A. | 1'368 |
| Impôts totaux – estimation personnes physiques **** | 18'226 | 18'117 |
| TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS | 18'226 | 19'485 |

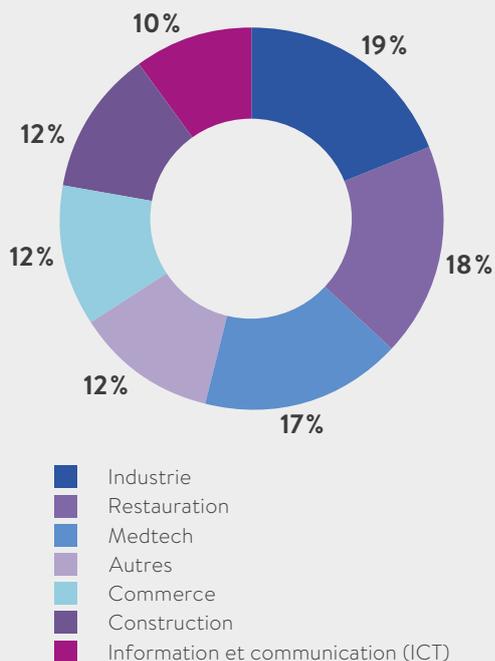
* sur la base des décomptes AVS (taux de réponse 74 % pour 2016 et 83 % pour 2015);
 ** sur la base d'une cotisation estimée à 16 %; *** sur la base du compte de résultat (taux de réponse 93 % pour 2015, non disponible au moment de la rédaction du rapport pour 2016); **** sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15 % de la masse salariale.

RÉPARTITION SECTORIELLE DES EMPLOIS SOUTENUS



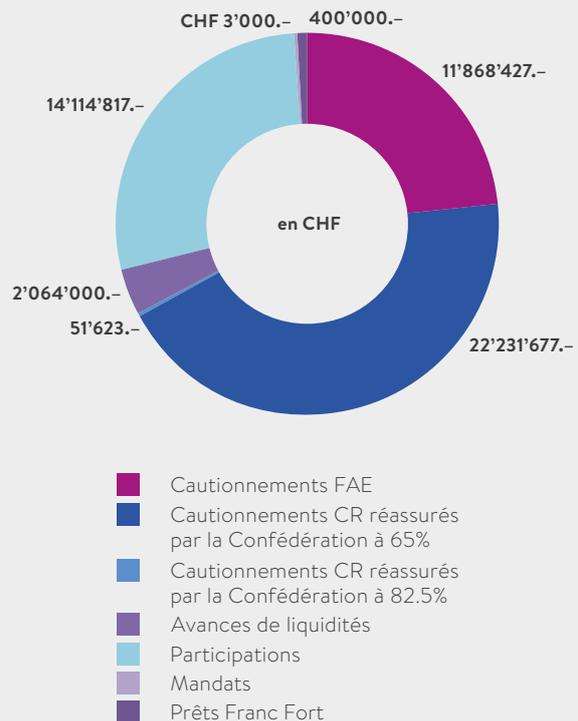
ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS À FIN 2016

RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT CHF 50.7 MIOS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

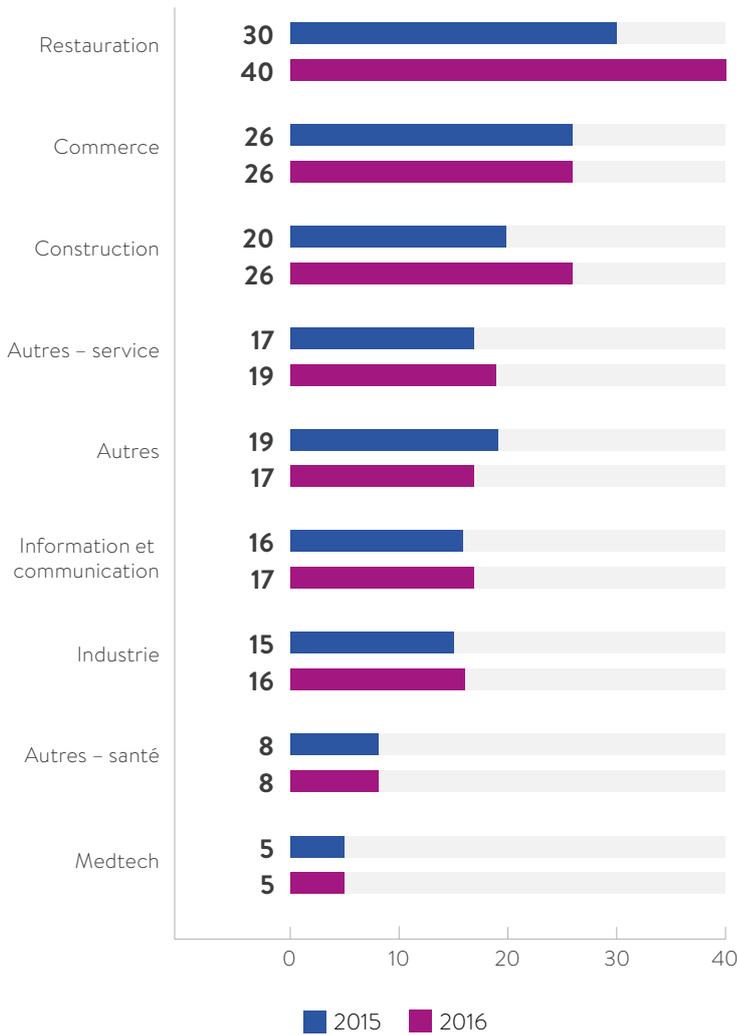


Dans la continuité de 2015, 58% du portefeuille de la FAE et CR sont engagés dans des entreprises au savoir-faire spécifique, actives dans les secteurs de l'industrie, des Medtech, de l'ICT et de la construction.

RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT CHF 50.7 MIOS FAE ET CR PAR PRESTATION

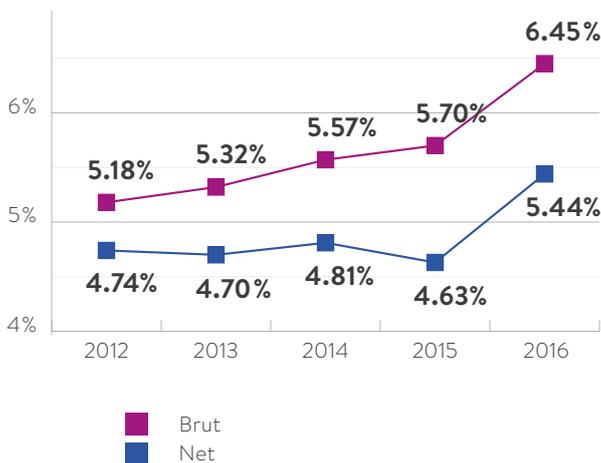


RÉPARTITION DES PORTEFEUILLES CLIENTS FAE ET CR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN NOMBRE

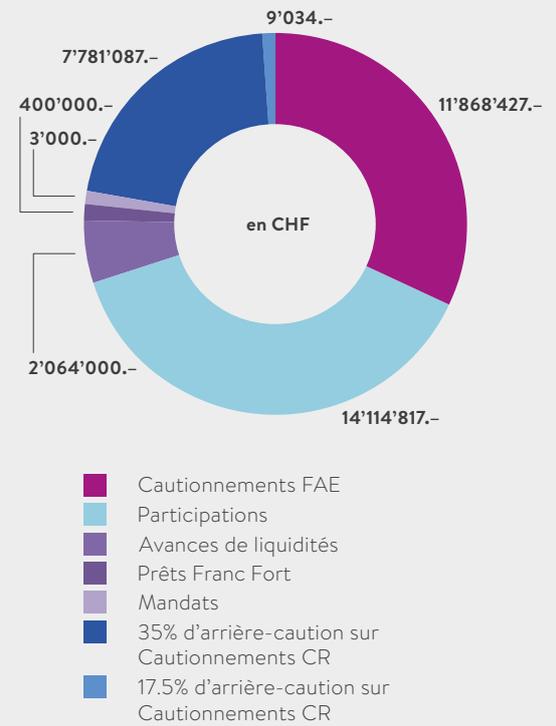


TAUX DE PERTE FAE ET CR

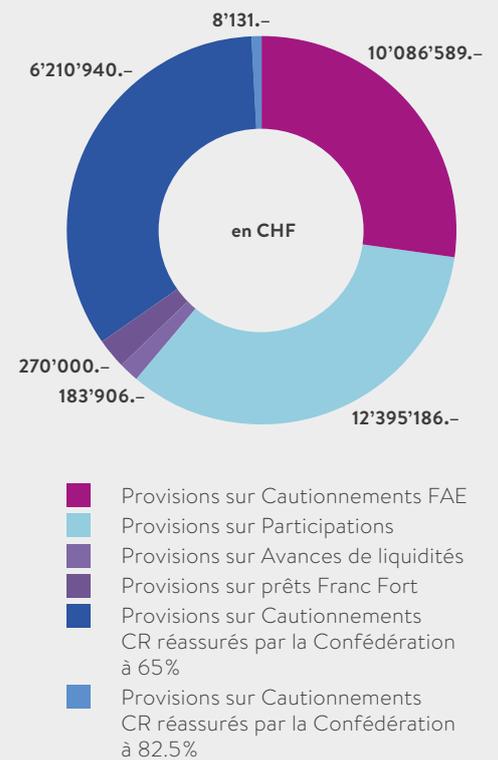
En 2016, la FAE a enregistré 10 pertes pour un montant global de CHF 1'869'444.54. L'augmentation du taux global doit être nuancée, car 2 pertes importantes sur participations ont été enregistrées en 2016.



RÉPARTITION DE L'ENGAGEMENT FAE CHF 36.2 MIOS PAR PRESTATION



PROVISIONS DE CHF 29.1 MIOS SUR L'ENGAGEMENT FAE



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de Fondation de la

**Fondation d'aide aux entreprises
Genève**

Genève, le 2 mars 2017
69/gn/17

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectués l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation d'aide aux entreprises, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2016. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité et dans l'annexe. Le contrôle des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'Etat de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques", à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corrairie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892



BfB

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, notamment à la Swiss GAAP RPC 21 et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'aux directives transversales du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques ».

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

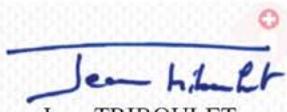
Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques", nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINQUEL
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- la variation des fonds propres
- annexes aux comptes annuels

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016

ACTIF

| | CHF en 2016 | CHF en 2015 |
|---|----------------------|----------------------|
| ACTIF CIRCULANT | | |
| Liquidités | 735.55 | 735.55 |
| Comptes courants État de Genève | 18'861'575.69 | 15'176'897.86 |
| Débiteurs | 17'153.70 | 29'484.00 |
| Débiteurs – Prêts franc fort | 300'000.00 | 0.00 |
| Provision sur prêts franc fort | (270'000.00) | 0.00 |
| | 30'000.00 | 0.00 |
| Débiteurs – Prestation avance de liquidités | 612'194.86 | 792'798.82 |
| Provision sur prestation avance de liquidités | (183'906.00) | (426'784.00) |
| | 428'288.86 | 366'014.82 |
| Actifs de régularisation | 34'885.71 | 28'379.30 |
| Subventions pour prestations à recevoir | 18'251'062.96 | 19'376'826.00 |
| TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT | 37'623'702.47 | 34'978'337.53 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | | |
| Participation ex-FSPME | 500'765.00 | 500'765.00 |
| Dépréciation sur participation ex-FSPME | (500'765.00) | (500'765.00) |
| | 0.00 | 0.00 |
| Participations FAE | 13'614'052.05 | 14'666'545.05 |
| Dépréciation sur participations FAE | (11'894'421.00) | (11'582'201.00) |
| | 1'719'631.05 | 3'084'344.05 |
| Immobilisations corporelles | 33'124.60 | 49'250.88 |
| Dépôt de garantie parking FONGIT | 100.00 | 100.00 |
| TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ | 1'752'855.65 | 3'133'694.93 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 39'376'558.12 | 38'112'032.46 |

PASSIF

CHF en 2016

CHF en 2015

CAPITAUX ÉTRANGERS**Capitaux étrangers à court terme**

| | | |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Créanciers | 51'222.28 | 14'516.37 |
| Passifs de régularisation | 129'329.03 | 153'402.41 |
| Mandats d'audits à payer | 3'000.00 | 112'705.00 |
| Subventions non dépensées à restituer | 288'456.17 | 0.00 |
| | 472'007.48 | 280'623.78 |

Capitaux étrangers à long terme

| | | |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Provision sur cautionnement | 16'305'661.00 | 15'610'196.00 |
|-----------------------------|---------------|---------------|

TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS**16'777'668.48****15'890'819.78****CAPITAUX PROPRES****Capital**

| | | |
|--|----------------|---------------|
| Capital de dotation | 30'000'000.00 | 30'000'000.00 |
| Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23 | (1'424'743.57) | (399'990.57) |
| | 28'575'256.43 | 29'600'009.43 |

Réserves

| | | |
|---|--------------|--------------|
| Part de subvention non dépensée s/provisions sur prestations des dossiers 2012 – 2016 | 5'918'054.21 | 4'203'404.25 |
|---|--------------|--------------|

Résultat

| | | |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participations) | (11'582'201.00) | (9'189'251.00) |
| Résultat de l'exercice (variations s/dépréciations s/participations) | (312'220.00) | (2'392'950.00) |
| | (11'894'421.00) | (11'582'201.00) |

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES**22'598'889.64****22'221'212.68****TOTAL DU PASSIF****39'376'558.12****38'112'032.46**

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016

| | CHF en 2016 | Budget 2016 en CHF | CHF en 2015 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| PRODUITS | | | |
| Subventions reçues | | | |
| Subventions reçues de l'État de Genève | 5'357'536.00 | 5'357'536.00 | 5'287'388.86 |
| Subvention de fonctionnement à restituer | (288'456.17) | | 0.00 |
| TOTAL DES SUBVENTIONS REÇUES | 5'069'079.83 | 5'357'536.00 | 5'287'388.86 |
| Produits de fonctionnement | | | |
| Taxes d'inscription | 37'250.00 | 36'000.00 | 34'500.00 |
| Rétroc. Cautionnement romand s/fr. études | 100'212.10 | 65'000.00 | 72'834.60 |
| Honoraires sur dossiers FAE | 19'408.30 | | 12'464.01 |
| Perte sur débiteurs | (5'691.65) | | (3'800.00) |
| Rétroc. Cautionnement romand s/contentieux | 47'499.47 | | 97'421.41 |
| Refacturat. liée aux commissions SAI & autres | 12'000.00 | | 13'869.00 |
| Produits financiers | 1'823.40 | | 2'558.64 |
| Autres produits | 33'462.05 | 72'000.00 | 0.00 |
| TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT | 245'963.67 | 173'000.00 | 229'847.66 |
| CHARGES | | | |
| Charges de fonctionnement | | | |
| Charges liées aux commissions SAI & autres | (12'000.00) | | (13'869.00) |
| Charges de personnel | (1'336'923.25) | (1'610'000.00) | (1'251'390.70) |
| Loyer et charges | (136'257.47) | (138'000.00) | (136'257.60) |
| Entretien mobilier & matériel, installat., informat. | (70'281.73) | (42'000.00) | (79'886.95) |
| Charges d'administration | (128'584.06) | (112'536.00) | (84'621.47) |
| Communication | (68'864.85) | (54'000.00) | (32'823.32) |
| Autres charges d'exploitation | (22'132.14) | (34'000.00) | (28'387.48) |
| TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT | (1'775'043.50) | (1'990'536.00) | (1'627'236.52) |
| COÛT NET DE FONCTIONNEMENT | (1'529'079.83) | (1'817'536.00) | (1'397'388.86) |

| | CHF en 2016 | Budget 2016 en CHF | CHF en 2015 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Variation des provisions et pertes sur prestations des dossiers accordés entre 2012 et 2016 | | | |
| Variation des provisions s/prestations 2016 | (7'763'051.00) | (3'540'000.00) | 0.00 |
| Variation des prov. s/prestations 2012-2015 | 6'233'343.00 | | (318'413.00) |
| Pertes sur cautionnement | (295'642.04) | | (270'477.50) |
| TOTAL VARIATION DES PROVISIONS ET PERTES SUR PRESTATIONS DES DOSSIERS 2012 À 2016 | (1'825'350.04) | (3'540'000.00) | (588'890.50) |
| Variation de la réserve | | | |
| Part de Subv. s/prestations trop dépensée 2016 | 4'223'051.00 | | 0.00 |
| Part de Subv. s/prestations non dép. 2012-2015 | (6'233'343.00) | | (3'571'587.00) |
| Pertes absorbées par les réserves | 295'642.04 | | 270'477.50 |
| TOTAL VARIATION DE LA RÉSERVE | (1'714'649.96) | 0.00 | (3'301'109.50) |
| RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Autres mouvements sur compte de résultat | | | |
| Dissolution solde de provisions sur cautionnements des dossiers 2008-2011 | 830'121.00 | | 1'842'622.00 |
| Récupérations sur pertes antérieures | 41'705.97 | | 248'704.50 |
| TOTAL AUTRES MOUV. SUR COMPTE DE RÉSULTAT | 871'826.97 | 0.00 | 2'091'326.50 |
| RESTITUTION SUBVENTIONS À L'ÉTAT DE GENÈVE SUR EXERCICES ANTÉRIEURS | (871'826.97) | 0.00 | (2'091'326.50) |
| RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE II | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Résultat sur Immobilisations financières | | | |
| Dotations à la provision sur participations | (1'564'713.00) | 0.00 | (2'392'950.00) |
| Gain comptable sur la vente de participation | 227'740.00 | | 0.00 |
| Absorption des pertes sur participations par le capital de dotation | 1'024'753.00 | | 0.00 |
| TOTAL RÉSULTAT S/IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | (312'220.00) | 0.00 | (2'392'950.00) |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE CORRESPONDANT AUX PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS | (312'220.00) | 0.00 | (2'392'950.00) |

FAE – FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
CHEMIN DU PRÉ-FLEURI 3
CH – 1228 PLAN-LES-OUATES

TÉL: +41 (0)22 827 42 84
COURRIEL: FAE@FAE-GE.CH
SITE WEB: WWW.FAE-GE.CH

Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX